

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CYNTHIA BERGERON	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 24 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.  
 - Le ratio est conforme lors de la visite.  
 - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du tableau d'affichage et l'aire du repos.  
 Discussion avec l'exploitante concernant le parc extérieur.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Cynthia Bergeron

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date